



## Vie privée et réseau social

Par **Marion**, le **13/08/2009** à **16:46**

Bonjour, rnrnMa question est peut-être surprenante, mais j'aimerais savoir si des solutions juridiques pourraient être envisagées dans ma situation. rnrnJe suis séparée de mon ex-copain depuis près de 9 mois. Il vit très mal notre rupture et laisse continuellement des messages assassins sur son profil Facebook. Jusque là, ce n'est pas mon problème, il peut bien faire ce qu'il veut et afficher ses état-d'âmes si ça le chante. rnrnSeulement, depuis quelques semaines il fait des références de plus en plus précises sur des éléments de ma vie privée, et en particulier un évènement connu uniquement d'un nombre très réduit de proches. rnrnJ'ai conscience de l'aspect vague de mon explication. Si la teneur exacte de cet évènement est à prendre en compte pour une éventuelle solution juridique, est-il possible que je vous communique ces détails par mail, ou par tout autre moyen autre que sur ce forum public ? rnrnUne conversation en bonne intelligence avec l'intéressé n'est malheureusement pas une solution envisageable. Après plusieurs tentatives, je fais face à un vrai mur (pour lui je ne comprends rien et souhaite juste le faire souffrir encore plus en voulant gérer sa vie...). C'est pourquoi je me permets aujourd'hui de me tourner vers vous. Je ne suis de nature ni inquiète ni procédurière, mais je ne tiens pas à ce que ma vie privée, et surtout ses aspects les plus intimes, soit affichée au vu et au su de tous. rnrnMerci pour votre aide et compréhension. rnrnMarion